

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP^{tes}, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUVE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

Lyon, le 2 décembre 1847.

La question du Sonderbund vient de recevoir sa solution par les armes, et l'occupation de Lucerne par l'armée fédérale met fin à ces luttes sanglantes dans lesquelles les passions oligarchiques viennent de jouer le plus détestable rôle. La diète victorieuse, en faisant respecter ses droits, s'est maintenue avec calme et magnanimité sur le terrain brûlant de ces dissensions intestines, et c'est ce qu'on lui pardonnera le moins.

Notre pensée n'est point d'accuser les vaincus, mais de plaindre des hommes de cœur abusés. Les combats particuliers ont été rudes et nombreux, et nous ont rappelé la vieille bravoure helvétique, bravoure dont les Suisses auront sans doute encore besoin au milieu des embarras et des pièges que la diplomatie veut leur tendre. Qu'ils aient donc encore confiance dans leurs armes, s'ils sont forcés d'y recourir, et qu'ils sachent bien que tous les hommes libres battront des mains aux succès d'un peuple qui ne veut point laisser périr sa liberté, et qui a su, avec autant de calme que de courage, chasser de ses conseils les hommes de l'étranger, qui fuient maintenant en emportant avec eux, non leurs pénates, mais le fruit des collectes et des captations. Allons, Messieurs les souscripteurs pour le Sonderbund, si vos envois ne sont pas faits, vous risquez fort qu'ils n'arrivent trop tard, quoique nous ne soyons pas du reste incertains sur la direction qu'ils vont prendre.

Voilà donc où ont été conduits ces sept malheureux cantons poussés à faire la guerre à leurs frères par des meneurs étrangers et par ces tartuffes sans patrie qui, les excitant au combat, les abandonnent lâchement au moment de l'assaut. L'histoire a déjà commencé pour eux : à elle le soin de les flétrir, car pour eux les choses sont passées. Mais pour nous, dont le gouvernement vient de jouer un rôle si indigne, une autre polémique commence, et nous avons à demander compte à ceux qui ont fait si bon marché de notre nom, de notre vieille gloire.

Nos ministres, de connivence avec l'Autriche, ont fomenté cette déplorable alliance des cantons séparés, l'ont nourrie d'espérances, et l'ont abandonnée. Ils n'ont pas eu le courage de poursuivre leur œuvre odieuse ; ils ont lâché pied en présence de ces manifestations unanimes qui les mettent au pilori ; ils ont manqué de sens moral dans leur politique cauteleuse, en faisant naître les incidents honteux dont elle vit. Elle est en effet bien digne, l'action de M. Bois-le-Comte dans toute cette affaire, quand il lance ses foudres contre la diète qui ne veut pas permettre à son secrétaire d'être, entre Fribourg et Lucerne, la doublure d'un valet du couvent de Saint-Urbain ! Si Rome redemandait ses légions à Varus, la France doit redemander à M. Guizot son honneur. Niera-t-il les promesses d'intervention faites à ces montagnards fanatisés qui vont, abandonnant leurs foyers, privant Lucerne du concours dont elle avait besoin, débayer la vallée du Tessin pour faciliter la marche des armées autrichiennes, et ces attaques inutiles en Argovie ne gendaient-elles pas à les rapprocher de Bâle-ville et de la

France ? Oh ! le beau rêve que c'était pour MM. de Metternich et Guizot, de voir, sur la ligne de la Reuss, une armée austro-française prête à envahir la Suisse libérale ! Quelle belle amende honorable faite à la sainte-alliance par le gouvernement de juillet venant combattre en Suisse le fameux principe de M. Dupin : *Chacun chez soi*.

Mais il reste encore à M. Guizot une espérance. Le canton de Neuchâtel n'a-t-il pas quelque rapport avec le roi de Prusse ? La diplomatie ne pourrait-elle pas s'en mêler ? Car la diète prétendra que le canton est plus suisse que prussien, et M. Guizot naturellement qu'il est plus prussien que suisse. N'y a-t-il pas de quoi ergoter assez pour nos hommes d'état ? Allons, à l'encre, messieurs les diplomates ! vite un congrès pour illustrer le règne de la grande politique aux yeux de sa majorité satisfaite ! vite un congrès pour entendre les héros du Sonderbund ! Hélas ! ils sont, à cette heure, à Berlin, à Paris et à Vienne. Le Sonderbund est à l'état de mythe. Malgré cela, en dépit des souvenirs de Campo-Formio et de Tilsitt, M. Guizot n'en dira pas moins à ses amis, qui l'applaudiront : Montons au Capitole ! Nous verrons si l'opinion publique l'y suivra.

La diplomatie est plaisante, avec ses prétentions d'arranger les affaires de la Suisse, qui se sont arrangées sans elle et malgré elle. Pendant que les médecins s'envoient les uns aux autres des consultations, des projets de remèdes, des brouillons d'ordonnances infaillibles, le prétendu malade se porte mieux que jamais.

Nous sommes heureux d'apprendre, dit le *Times* du 29 novembre, que le gouvernement français a acquiescé sans hésitation au contre-projet proposé au nom du cabinet britannique comme base de la médiation des grandes puissances dans les affaires suisses, et de voir déjà réalisé l'espoir que nous avions exprimé dans une récente occasion au sujet d'une action commune de l'Angleterre et de la France pour rendre la paix à cette intéressante partie de l'Europe. Un protocole ou convention diplomatique a été signé à Londres vendredi dernier par le duc de Broglie et par lord Palmerston, à la connaissance et avec le concours des ambassadeurs des cours du Nord à Londres et à Paris, et sir Stratford Canning a déjà quitté l'Angleterre pour se rendre à Berne en passant par Paris. Ce diplomate va presser les autorités fédérales de suspendre toute mesure violente, d'arrêter l'effusion du sang, et d'accéder aux bases d'arrangement recommandées par les principaux cabinets de l'Europe aux deux partis engagés dans la guerre civile.

Mais, encore une fois, il n'y a plus de Sonderbund, il n'y a plus d'effusion de sang, il n'y a plus de guerre civile. La diète ne peut donc que renvoyer ces obligeants diplomates, en leur disant qu'elle n'a pas besoin de leurs services.

Le *Courrier de Lyon* est, comme chacun sait, très grand partisan du libre échange ; il a développé sur ce sujet de magnifiques théories. Nous voudrions bien savoir comment il entend concilier ses idées sur le libre échange avec les conseils tant soit peu restrictifs du principe de liberté qu'il donne à notre gouvernement en ce qui concerne la Suisse. Voici ce que nous lisons dans son dernier numéro :

Dès aujourd'hui, une nouvelle Suisse surgit sur les ruines de l'ancienne. Un nouvel élément est jeté au milieu de la constitution européenne. De nouveaux droits, de nouveaux rapports, un nouvel esprit découleront de ce

fait. Dès ce moment, il devient urgent pour les gouvernements, et pour le nôtre en particulier, d'exercer sur cette contrée une surveillance rigoureuse, et de soumettre ses provenances à une quarantaine morale et politique.

Les provenances de la Suisse radicale ne changeront pas, ce nous semble, de nature, par suite de la victoire de la diète, et nous ne savons trop à quoi pourrait servir un système nouveau de surveillance entre ce pays et le nôtre. Est-ce que par hasard le *Courrier de Lyon*, par le mot *provenances*, voudrait faire allusion à des provenances politiques ? Il paraît que, relativement à ce genre de provenances, il y a une surveillance assez bien établie, et qu'il n'y a rien à y ajouter. Les ressorts de la police ne sont pas usés, et jamais elle ne s'est montrée plus cynique que de notre temps ; elle ne prend pas même la peine de s'effacer ; elle aime à se montrer clairement dans ses investigations. De ce côté il n'y a rien à faire.

Le *Courrier de Lyon* veut sans doute qu'on tracasse les commerçants suisses qui sont en rapport avec nous, qu'on soumette à d'odieuses mesures les habitants des cantons qui résident dans notre pays. Ce ne peut pas être autre chose ; son but est de faire naître des causes de discorde entre la Suisse et la France. Nous ne pouvons que signaler une pareille pensée à l'opinion publique, assurés que nous sommes qu'elle en fera justice. Tout compte fait, le *Courrier de Lyon*, dans la question suisse, a marché jusqu'à ce jour de déception en déception ; il pourra bien continuer à en avoir d'autres, et nous croyons devoir l'en avertir.

Affaires de Suisse.

BERNE, 29 novembre. — Le Sonderbund central a vécu. Lucerne s'est empressée, comme on l'a vu, d'ouvrir ses portes, et a accueilli en libérateurs les troupes fédérales. On connaît les capitulations d'Unterwald et de Schwytz. Par sa dernière dépêche, le commandant en chef de l'armée fédérale annonce qu'il a signé avec les délégués d'Uri une autre capitulation semblable aux précédentes. Les délégués d'Uri avaient réservé la ratification de leurs commettants ; nous apprenons que cette capitulation a également été ratifiée.

Ainsi, tous les cantons séparés se sont soumis sans opposer une résistance sérieuse aux troupes fédérales. Le gouvernement de Lucerne a pris la fuite, à la suite d'une émeute populaire, et l'autorité municipale de cette ville a supplié le général en chef de venir en prendre possession, afin de prévenir les effets de l'irritation du peuple contre ses infidèles magistrats.

La réserve ou landwehr a été licenciée. Aujourd'hui Berne a vu arriver dans ses murs la division de réserve bernoise. Le commandant de cette division, M. le colonel Ochsenbein, était à sa tête. Des arcs de triomphe avaient été dressés sur son passage. Elle ramenait les armes et les drapeaux qu'elle a pris au Sonderbund dans son expédition. Voilà les nouvelles intérieures du jour.

Les nouvelles de l'extérieur paraissent devoir attirer quelque peu notre attention. Nous apprenons positivement par le discours d'ouverture du parlement anglais que les cinq puissances veulent s'occuper de nos affaires. La reine, dit le document royal, est en communication à ce sujet avec ses alliés, et elle s'est montrée prête à employer, de concert avec eux, son influence amicale pour rendre à la confédération suisse les bénédictions de la paix.

Les puissances apprendront sans doute avec une vive satisfaction

FEUILLETON DU CENSEUR. — 5 DÉCEMBRE 1847.

PAULA.

En 180., par une brumeuse soirée de septembre, on vit s'arrêter devant la poste de Toul une lourde voiture de voyage hermétiquement fermée. Elle venait de Paris et se dirigeait sur Nancy.

Cette voiture aux panneaux bruns, et dont les stores étaient baissés, avait excité la curiosité de quelques enfants et la convoitise de quelques vieilles mendiantes, qui se placèrent aux portières en psalmodiant leurs éternelles litanies, concert déplorable qui vous force à vider votre bourse pour y échapper.

L'œil curieux des enfants cherchait à pénétrer dans l'intérieur de la mystérieuse voiture, et les vieilles femmes élevaient le diapason de leurs voix enrôuées, lorsqu'une portière s'ouvrit brusquement, donnant passage à un homme qui en descendit sans abaisser le marchepied, et la referma si vivement qu'on ne put distinguer qu'un bas de robe et un voile que le vent avait soulevé.

— Au diable les vieilles ! s'écria l'homme avec humeur. Il n'y a rien pour vous. Arrière ! Et toi, postillon, as-tu juré de me faire damner ? Il y a une heure que nous sommes arrêtés.

— Voilà, voilà, bourgeois ! Un dernier verre d'eau-de-vie, et j'enfourche Cadet. En route !

Tandis que le postillon, comme il le disait, buvait son dernier verre et enfourchait Cadet, la lune, sortant d'un nuage, éclairait le visage de l'étranger qui payait sa course au postillon qui le quittait, covant d'un regard impatient et inquiet la voiture toujours fermée, d'où s'échappaient par moment comme des sanglots étouffés.

Cet homme pouvait être âgé de cinquante ans ; il avait la taille haute, les cheveux et la barbe très noirs, le regard dur, la figure basané. Ses traits étaient fortement prononcés, sa physionomie sombre, et les lignes droites et fermes de son visage attestaient une énergie peu commune, une volonté de fer, une ténacité implacable.

Cet homme, comme on l'apprit plus tard, était Espagnol et se nommait le quis de Ribeira.

Lorsqu'il eut fini ses comptes et donné un généreux pour-boire au premier postillon, comme l'autre était prêt à partir, il rouvrit la portière et se jeta dans le fond de la voiture, qui s'ébranla et suivit la route de Nancy.

Le marquis avait repris sa place sans adresser une seule parole à sa compagnie de voyage. Si les regards avaient pu pénétrer dans l'intérieur de cette prison mouvante, ils auraient à peine distingué, dans le coin de la chaise de poste, une femme enveloppée d'une pelisse moelleuse, les bras croisés sur sa poitrine, le corps replié comme s'il eût été écrasé sous le poids d'une immense douleur. Du reste, un voile épais retombait sur son visage, qu'il cachait entièrement ; elle était immobile et muette, et, sans quelques tres-

saillements presque imperceptibles, on aurait pu la croire morte.

Quelquefois le marquis se tournait un peu vers elle, et ses yeux brillants semblaient chercher à percer l'obscurité. Ce n'était ni l'intérêt ni la sollicitude qui réglaient en cela sa volonté : il voulait seulement s'assurer que sa compagnie, sa victime peut-être, était toujours en sa possession.

Parfois cet homme appuyait sa tête contre l'angle de la voiture, comme si, las de veiller, il eût cherché un moment de repos. Mais, au moindre mouvement de la dame, il se redressait vivement ; celle-ci tressaillait et retombait affaiblie, désespérée, en étouffant un sourd gémissement.

La chaise de poste roulait, descendant et remontant les nombreuses petites côtes qui font pour ainsi dire onduler la route de Toul à Nancy. Le sol, tout baigné par la brume du soir, était glissant ; on commençait à monter, les chevaux allaient lentement. Le marquis avait étendu la main droite pour saisir la pelisse de sa compagnie, et certain ainsi qu'elle ne pourrait lui échapper, cédant à la fatigue causée par plusieurs nuits d'insomnie sans doute, il s'endormit, d'un sommeil léger d'abord, mais qui bientôt devint lourd et profond.

Au bruit de sa respiration, la dame comprit sans peine que son gardien s'était assoupi. Elle essaya de faire un mouvement : il demeura immobile. Sa taille se redressa, sa main tremblante releva son voile : l'argus dormait toujours.

Alors, cette femme détacha doucement sa pelisse et la laissa tomber en arrière, ayant soin de n'imprimer aucune secousse à la main du marquis, posée sur l'étoffe soyeuse. Puis elle essaya de soulever le store et y parvint. La voiture avait repris une marche plus rapide ; elle aidait ainsi les mouvements de l'inconnue qui voulut se pencher à la portière. Elle faillit en ce moment laisser échapper un cri de terreur : elle s'était sentie retenue. La lune sortit alors d'un nuage et éclaira le beau et pâle visage d'une jeune femme qui n'avait pas plus de vingt ans.

Elle tourna la tête : le marquis dormait toujours ; mais sa main, qui tenait la pelisse, tenait aussi la robe. Cette femme songeait à fuir sans doute, car elle arrêta sur cette main crispée un regard plein d'angoisse et de suprême désespoir, et demeura immobile.

La chaise de poste était au pied d'une nouvelle montée. Le sommeil du marquis devenait de plus en plus profond, car ses doigts se desserrèrent, et la robe lui échappa. La jeune femme leva vers le ciel un regard de pieuse reconnaissance ; sa petite main s'avança hors de la voiture et fit jouer un ressort ; la portière s'ouvrit. La prisonnière, respirant à peine, se dressa presque debout, puis elle sauta légèrement. Ses pieds touchèrent le sol, la voiture continua de marcher, et la lune se couvrit.

Dix minutes après, les chevaux reprirent le galop. Le vent glacé de la nuit, pénétrant par la portière qui était restée ouverte, vint causer au marquis une sensation pénible. Il s'éveilla à demi, d'une main il releva le collet de son manteau ; de l'autre il s'assura que la pelisse était toujours à sa place, et il demeura les yeux fermés.

Quelques minutes s'écoulèrent encore ; mais la bise, devenue plus âpre, faisait frissonner le marquis. Étonné de sentir le froid dans une voiture si

bien fermée, il s'éveilla tout-à-fait, se releva, regarda près de lui, et vit à la fois la place vide et la portière ouverte. Il poussa un cri de rage, et se penchant hors de la voiture :

— Arrêtez ! cria-t-il au postillon, arrêtez !... Au nom du ciel ! arrêtez donc, brigand, on je te brûle la cervelle !...

Le postillon obéit. Le marquis sauta à terre, et chercha à voir autour de lui ; mais l'obscurité était complète, et la route, couverte de boue, ne permettait guère aux piétons de s'aventurer. Le marquis tourna autour de la voiture comme une bête fauve, laissant échapper, dans sa fureur, de sourdes imprécations.

— Partie !... partie !... disait-il d'une voix altérée par son impuissante rage. Elle m'échappe, et emporte ma vengeance ! Ma vengeance, c'était ma vie à moi, ma vie de délices, de bonheur ! Et elle m'échappe ! Mais non, c'est impossible... à cette heure... seule sur une route inconnue... Je la retrouverai ! Oh ! alors... malheur à elle !... A Toul, postillon, à Toul !

— A Toul ? not' bourgeois... Vous avez donc perdu quelque chose ?

— Oui... oui... Va, marche, brûle le pavé.

— Mais, not' bourgeois, il n'y a pas de bon sens ; nous en avons pour un quart d'heure au plus pour arriver à la dernière poste.

— Retourne, te dis-je !... Je paierai au maître de poste tout ce qu'il voudra... Il y a vingt francs pour toi, il y en a cent si tu vois une femme sur la route, et si tu m'aides à la rejoindre. Retourne donc, ou, encore une fois, je te brûle la cervelle.

C'était la seconde fois que le pauvre postillon entendait cette menace, et il jugeait à la mine du marquis qu'il était homme à tenir toutes ses promesses. Or, d'un côté menace de mort, de l'autre récompense offerte, il n'y avait pas à hésiter. Il tourna bride, reprit la route de Toul, cherchant à percer l'obscurité pour découvrir cette femme perdue, tandis que le marquis, en proie à la plus violente agitation, l'obligeait à presser ou à ralentir sa marche, selon que la route lui paraissait solitaire, ou qu'il croyait distinguer une ombre à travers la brume dont il était enveloppé.

Ils arrivèrent ainsi à Toul sans avoir rien rencontré. Lorsque la voiture s'arrêta devant la poste, le marquis sauta à terre. Ses lèvres étaient blanches et serrées, tous ses traits contractés par la fureur. Il demanda à être conduit près des autorités. Le fils du maître de poste consentit difficilement à guider cet étranger d'allure si rude et si sauvage ; mais quelques pièces blanches vainquirent les répugnances de l'enfant, et il marcha en avant.

Chemin faisant, le marquis parut méditer profondément. Sans doute il pensa que son trouble, sa colère serviraient mal ses projets, car, en arrivant devant la maison du maire, sa figure avait subi une complète transformation. Les muscles de son visage s'étaient détendus ; à la rage qui altérait ses traits quelques instants auparavant avait succédé l'expression d'une douleur muette et contenue.

Malgré l'heure avancée de la soirée, le maire reçut l'étranger qui venait lui demander assistance. Le marquis fut introduit et s'inclina avec beaucoup de noblesse devant l'autorité toulousaine.

— Monsieur le maire, dit-il, je regrette vivement de vous déranger à

que la confédération suisse a très bien pu se suffire à elle-même, et qu'en moins de quinze jours elle a rétabli la paix et obtenu la soumission des cantons qui avaient compromis l'ordre et la tranquillité dans son sein.

Le but de cette médiation serait donc manqué. Cependant S. M. le roi de Prusse, qui sans doute ignorait le véritable état des choses en Suisse, faisait parvenir à la diète, par l'entremise de son ambassadeur résidant aujourd'hui à Neuchâtel, une note annonçant qu'il a sanctionné la déclaration de neutralité donnée par le corps législatif de sa principauté, qu'il considérerait comme un acte direct d'hostilité toute mesure qui porterait atteinte à cette neutralité, et que, du reste, d'accord avec ses alliés pour rétablir la paix en Suisse, des conférences diplomatiques seraient ouvertes à Neuchâtel pour délibérer sur des projets de médiation.

Cette note, qui a été communiquée à la diète dans sa séance de samedi soir, y a produit une stupéfaction générale. On sait, en effet, que tous les actes relatifs à la réunion de Neuchâtel à la Suisse protestent contre cette médiation de la part de la Prusse. Il en résulte explicitement que cette puissance s'est engagée à ne se mêler en quoi que ce soit des affaires de Neuchâtel vis-à-vis de la confédération dont cet état fait partie.

Aussi le député de Neuchâtel n'a-t-il pas osé soutenir les prétentions du cabinet prussien. En présence de l'acte de réunion, dont lecture a été donnée par M. James Fazy, premier député de Genève, M. le député de Neuchâtel s'est contenté de dire qu'il n'a rien à ajouter au contenu qui émane du roi de Prusse, en sa qualité de souverain de Neuchâtel, et qui est remise par son ambassadeur.

Ce que nous avons dit dans un autre numéro des chefs de la coterie aristocrato-jésuite, depuis leur avènement à Lucerne en 1840, s'est pleinement confirmé. Ils ont fini par prendre lâchement la fuite et par voler le pays qu'ils ont exploité et où ils ont fait tant de malheurs. On raconte qu'à son retour de Gislikon, le général Salis-Saglio ayant appris qu'à l'exception de M. Ruttimann, les membres du gouvernement étaient partis par le bateau à vapeur, déclara que s'il avait cru avoir affaire à de pareils coquins (*schurken*), il ne s'en serait pas mêlé.

Telle est pourtant la coterie à laquelle le *Journal des Débats* a accordé son appui, si ce n'est son estime. On en est sans doute aux regrets à l'hôtel des Capucines.

— On lira avec intérêt les détails suivants, fournis par l'un des combattants, sur la mémorable journée du 23 novembre :

Les troupes destinées à attaquer la position de Gislikon étaient réunies le 22 au soir aux confins du Freiamt, de Muri jusqu'à Dietwyl; la division Ziegler, à Schonau et à Sins. C'est là qu'elles passèrent la nuit. Le lendemain matin, ces forces se divisèrent. Cinq bataillons de la brigade Egloff, une batterie zurichoise, une bernoise et l'artillerie de Soleure, plus les armes spéciales, franchirent à Sins le pont de bateaux qui avait été construit dans la nuit. La plus grande partie des troupes restèrent du côté de Dietwyl. La jonction de ces deux corps devait s'opérer au-dessus du pont de Gislikon. Un nouveau pont avait été jeté à cet effet à quelque distance de celui-ci.

La brigade Egloff parcourut le territoire de Zug et arriva aux frontières lucernoises sans rencontrer l'ennemi. On entendait seulement le bruit lointain du canon; c'était la division Gmur qui marchait sur Arth et Kussnacht.

Le combat commença au premier village lucernois, à Honau; le terrain offrait à l'ennemi une position des plus favorables. Derrière Honau, l'artillerie ennemie occupait les hauteurs et faisait un feu très vif. Bientôt cependant la batterie zurichoise put se placer sur une hauteur et manœuvrer avec un tel succès qu'elle ne tarda pas à gagner du terrain. On parvint à la deuxième élévation de Gislikon, où aurait dû s'opérer la jonction avec les troupes venant de Dietwyl; mais ces troupes ne purent emporter au premier assaut les fortifications élevées par l'ennemi près du pont de Gislikon. Le bataillon Fazy seul arriva au rendez-vous après avoir essuyé quelques pertes.

Sur les hauteurs du village de Gislikon étaient les carabiniers d'Unterwalden, à l'abri des coups des assaillants; dans les bois des alentours se cachait le landsturm; devant le village était rangée l'artillerie ennemie. C'est ici que peu à peu le combat s'engagea et devint très animé. Presque tous les bataillons de la brigade Egloff, et d'abord les carabiniers thurgoviens, prirent part à cette action. La hauteur de Gislikon avait déjà été emportée, et l'artillerie zurichoise y avait pris position, lorsque l'ennemi chargea avec une telle vigueur et lança des fortifications de Gislikon une telle nuée de projectiles, que la victoire devint un instant douteuse; déjà trois pièces

d'artillerie soleuroise avaient été fortement endommagées et ne pouvaient plus répondre au feu de l'ennemi.

Alors arriva au galop l'artillerie bernoise, en même temps le bataillon Benz et l'intrepide capitaine Steinemann à la tête de ses chasseurs. De cette position désormais assurée le combat s'engagea avec une vivacité telle, que l'ennemi fut non seulement contraint de se retirer, mais aussi d'abandonner enfin ses fortifications de Gislikon. Dès ce moment les troupes du Sonderbund prirent la fuite. Les fédéraux avaient remporté la victoire longuement disputée.

On aurait pu s'emparer de Lucerne dans la soirée; mais il convenait de se réunir aux troupes venues de Dietwyl et de faire parvenir les ordres nécessaires aux autres divisions. On bivouaqua au-delà de Root.

Suivant l'auteur de cette relation, nos troupes ont eu vingt hommes tués et soixante blessés. Le *Schweizer-Bote* dit qu'on a transporté à Muri 19 morts, dont 9 Argoviens, 4 Zurichois et Appenzellois, 1 d'Unterwald, 2 soldats et 3 landsturmers lucernois.

Malgré les fatigues de la journée, les troupes durent manœuvrer le soir pour effectuer leur réunion. Vers minuit, une bande de landsturmers vint recommencer les hostilités. Elles furent en un moment sur pied et dispersèrent facilement ces débris de l'armée du Sonderbund. Ce furent les derniers coups tirés dans cette expédition si habilement conduite par le général en chef, qui fut non moins habilement et courageusement secondé par les chefs de division.

Les troupes se sont battues, nous assure-t-on, comme on s'est battu dans les glorieuses campagnes du Consulat et de l'Empire.

(*Idem.*)
ZURICH. — Le gouvernement de Zurich a levé la défense d'exporter les subsistances pour le canton de Zug. En reconnaissance de ce bienfait, la commission gouvernementale de Zug réclame la coopération de Zurich pour rebâtir le pont brûlé de la Sihl, bien que la capitulation oblige Zug à rétablir lui-même cette voie de communication.

LUCERNE. — On mande de cette ville qu'à la suite d'une assemblée populaire qui a eu lieu le 23, le gouvernement provisoire a été confié au conseil municipal et à cinq députés, dont un pour chaque district. Cependant nous apprenons que M. le docteur Steiger a été appelé en hâte à Lucerne, d'où l'on peut conclure que ce citoyen ne tardera pas à faire partie de la nouvelle administration.

Le gouvernement provisoire a déjà décrété l'expulsion des jésuites et des corporations affiliées à cet ordre, annulé les actes judiciaires pour cause politique, à dater du 8 décembre 1844, et adopté le principe de l'indemnité en faveur des victimes du régime réactionnaire qui vient de finir.

Les membres du gouvernement déchu ont non seulement enlevé les caisses fédérale et cantonale, mais aussi le sceau de l'Etat.

Affaires d'Italie.

ROME, 24 novembre. — Je m'empresse de vous transmettre une copie de l'adresse des députés en réponse au discours du pape :

« Très saint-père,
» Les députés des provinces comprennent bien que le premier devoir, d'accord d'ailleurs avec leurs plus ardents desirs, est celui de déposer aux pieds du trône de Votre Sainteté les remerciements des provinces d'où ils ont été appelés, et de témoigner de l'unanimité des sentiments de dévotion, de reconnaissance et de confiance dont sont pénétrés les sujets de Votre Sainteté pour votre auguste personne; en voyant les hommages que Votre Sainteté reçoit de la chrétienté et du monde entier, ils sont fiers et heureux de se voir gouvernés par vous, saint-père.

» Dès les premiers moments de son pontificat, Votre Sainteté a pensé qu'on pouvait faire marcher le progrès du siècle avec les principes impérieux de la religion catholique; union admirable, qui assure d'une part à l'Eglise une plus grande indépendance, presque de nouveaux triomphes à la religion, apporte, d'autre part, aux peuples, courage et bien-être, et appelle à de nouvelles destinées ces riches contrées.

» L'institution du conseil d'état est un des bienfaits les plus importants que Votre Sainteté ait accordés à ses populations; à cet effet, Votre Sainteté a de nouveau associé les laïques à la participation de la direction des affaires publiques; vous avez ainsi donné à ces peuples une de ces garanties stables qui ne portent aucune atteinte aux conditions du gouvernement pontifical. Pénétrés de reconnaissance pour la confiance dont vous nous avez honorés, nous nous empresserons d'y répondre dignement. Nous ne négligerons rien pour coopérer à la tâche ardue de la réorganisation de l'Etat, et nous ferons en sorte que la vérité, mais la vérité seule, règne entre un père aussi humain et ses propres fils.

» Encouragés par les paroles bienveillantes de Votre Sainteté et la bénédiction de Dieu que vous avez appelée sur nos personnes, nous nous préparons à examiner, avec autant de franchise que d'impartialité, les matières importantes d'administration publique qui nous seront soumises; nous nous

tiendrons éloignés autant d'une timidité inactive que de prétentions immo-

dérées.
» C'est ainsi que nous serons enchantés de concourir à l'œuvre de législation ordonnée par Votre Sainteté depuis long-temps, et nous contribuerons à ce que la justice, l'égalité civile et l'uniformité soient introduites dans toutes les parties.

» Dans les finances, ce sera notre devoir de proposer les moyens les plus propres au rétablissement de l'équilibre entre les revenus et les dépenses, et nous sommes convaincus que cet équilibre ne peut être atteint que par le moyen d'une juste répartition des impôts, et par la diminution opportune ou par l'abolition de certaines taxes très onéreuses pour le pauvre, qui empêchent le développement de la richesse nationale. Nos soins seront portés aussi vers l'accroissement du crédit public, afin que, sans porter atteinte au droit, on supprime certains monopoles profitables à des individus, mais onéreux à la population entière; et, pleins d'admiration pour la part que Votre Sainteté a prise dans l'œuvre de l'union douanière italienne, nous aiderons tout progrès qui tendrait vers la liberté commerciale.

» Dans l'administration intérieure nous étudierons pour seconder les nobles desseins de Votre Sainteté, qui veut y ramener la moralité, l'économie, la simplicité, et, autant qu'il dépendra de nous, nous veillerons à ce que la hiérarchie des emplois devienne la lutte du vrai mérite, visant au but que Sa Sainteté se proposait en instituant des auditeurs auprès de ce conseil d'état. Ce serait aussi pour nous une agréable tâche que de fournir tous les renseignements propres à rendre florissante l'agriculture, notre principale industrie, ainsi que les autres, car nous aurons en vue toujours le bien-être des classes les plus nombreuses et les plus pauvres.

» Quand il plaira à Votre Sainteté de nous interroger sur les affaires qui concernent la partie militaire, nous signalerons les perfectionnements que nous croyons pouvoir être introduits dans notre milice citoyenne, fortement organisée et fortifiée de toutes les institutions nécessaires, afin qu'elle soit le noyau autour duquel se réunisse cette garde nationale qui déploie tant de zèle pour la défense de l'ordre public, et qui, au besoin, soutiendrait l'indépendance de vos états. Nous veillerons à ce que les prisons et les maisons de détention, loin d'être une école de perversité, deviennent un moyen de repentir, et à ce que, par la punition et les bons exemples, on attire autant que possible à la morale et à la religion les esprits égarés.

» Une des premières pensées de Votre Sainteté, même avant l'institution du conseil d'état, fut celle de la réorganisation du régime municipal et provincial comme base fondamentale de toute réforme. Ce sera le principal sujet de nos investigations, et nous nous efforcerons de soumettre à Votre Sainteté tous les projets de nature à concilier le plus grand développement des institutions locales avec la force du gouvernement central.

» A toutes ces améliorations si l'on joignait, ainsi que nous l'espérons de la haute sagesse de Votre Sainteté, celles d'un large système d'éducation et d'instruction publique, et aussi d'une administration de police juste, morale, destinée à surveiller, à prévenir et à aider au besoin les citoyens, nous avons tous la confiance qu'elles amèneraient la sûreté, la prospérité et la dignité de tous ses sujets.

» Mais une tâche aussi grande et aussi difficile exige, pour être accomplie, beaucoup d'études, de temps, et un grand calme. Toutefois, nous confiant dans la noble tranquillité dont vos populations ont donné de si belles preuves, nous espérons qu'elles attendront avec patience et confiance d'un gouvernement fort et bienveillant à la fois les fruits salutaires des semences qu'il a répandues à pleines mains.

» Votre œuvre, ô saint-père, ne tend pas à favoriser telle classe ou tel ordre de citoyens; elle embrasse tous vos sujets dans le même amour. Cette œuvre est si grande qu'elle est admirée et suivie même par les autres souverains d'Italie unis à leurs peuples et liés entre eux par les liens de la concorde, des principes, des affectueux et des intérêts.

Souvent on a vu dans le monde les réformes, débattues par des exigences populaires, dégénérer en tumultes et discordes, et obtenues enfin au prix de larmes et de sang; mais, ici, c'est autre chose. L'autorité la plus respectable de toutes se pose en tête et prend l'initiative des progrès que la civilisation exige, et, dirigeant ainsi les esprits par un mouvement régulier et pacifique, les guide vers ce grand terme qui est le règne de la justice et de la vérité sur la terre.

— Mgr. d'Isaard de Vauvenargues, auditeur de la rota romaine pour la France, est mort le 20, après une courte maladie; il était né à Aix le 28 mars 1801.

— Aujourd'hui on célèbre l'installation de la municipalité romaine.

Paris, le 30 novembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Pendant la dernière session, à la chambre des députés, sur le cinquième banc du centre droit, entre M. de Chassiron, un millionnaire dont M. Duchâtel a fait son confident le plus intime, et M. de Lacoste, un de ces heureux militaires qui n'ont jamais eu besoin d'aller se morfondre ou griller sur les champs de bataille pour monter en grade, on remarquait un homme qu'à son teint olivâtre on eût pris pour quelque député envoyé par la province de Constantinople ou par celle d'Oran, si nos possessions françaises du nord de l'Afrique étaient déjà assez avancées en civilisation et en organisation pour se faire représenter au sein du parlement. Cet homme, c'était M. le colonel Drimas, aide-de-camp du roi. Il avait été envoyé à la

cette heure; mais une circonstance douloureuse m'y oblige... Je voyage... avec ma femme... une infortunée que la main de Dieu a frappée... Ma femme a perdu la raison.

— Ah! Monsieur, dit le maire ému de l'abattement du marquis, que je vous plains!

— Et vous avez raison, Monsieur, car cette femme, je l'ai aimée... je l'aime encore profondément... Mais j'arrive promptement au sujet de ma visite. Depuis un an, je voyage avec elle, d'après l'avis des médecins qui affirmaient que le changement de climat pourrait lui être favorable. Ce soir, il y a deux ou trois heures, nous avons changé de chevaux dans votre ville. Deux mois de soins, de veilles inquiètes ont épuisé mes forces: en quittant Toul, je me suis endormi. Ma pauvre Paula, prise sans doute d'un de ses accès de folie, s'est élancée hors de la voiture. Quand je me suis éveillée, elle avait disparu. Jugez de mon inquiétude, Monsieur, de mes angoisses, en pensant qu'elle est seule, à pied, par cette nuit froide et obscure, dans un pays inconnu.

— Mon Dieu! Monsieur, dit vivement le maire, il faut envoyer du monde dans toutes les directions.

— Voilà ce que je venais vous demander. Dans ses accès de folie, elle n'a qu'une pensée: fuir, se cacher, et quand on parvient à la rejoindre, elle affirme qu'elle a toute sa raison; elle proteste contre la violence qu'on veut lui faire; elle va jusqu'à m'accuser de tous les maux qu'elle souffre... moi qui donnerais ma vie pour lui rendre la raison et le bonheur.

— Pauvre femme! pauvre mari! murmura le maire vraiment touché. Monsieur, mes domestiques, les gens que nous pourrions trouver, nos gendarmes même nous accompagneront avec des lumières. Vous présiderez à leurs recherches, et j'espère qu'elles ne seront pas inutiles.

Un quart d'heure après, le marquis, dont l'impatience inquiète paraissait si naturelle, sortait de Toul, suivi de vingt personnes qui, armées de falots, commencèrent à explorer les deux côtés de la route.

Rien n'était plus bizarre que de voir, dans la plaine, les lumières voyageuses espacées et mouvantes, qui rappelaient les feux follets. Rien d'étrange et de lugubre même comme d'entendre les divers appels et de suivre de l'œil ces ombres subitement éclairées par moments et disparaissant tout-à-coup derrière une éminence, ou bien à la lisière des bois qui bordent la route de Toul à Nancy dans la presque totalité du parcours. De tous côtés on appelait l'infortunée marquise; on entra dans les bois, on interrogeait les buissons: vaines tentatives! Les chercheurs perdaient patience. Il fallut que le marquis leur jetât de l'or pour raviver leur courage, et jusqu'au jour on continua de parcourir la route. Mais le soleil était déjà haut sur l'horizon, et tout espoir était perdu. Un gendarme s'approcha du marquis.

— Monsieur, lui dit-il, nous sommes épuisés de fatigue; nous resterions là et nous chercherions jusqu'au soir, que nous ne trouverions pas votre femme. Nul doute qu'elle aura suivi la route de Nancy, où vous la retrouverez, et je vous conseille de vous y rendre. Dans cette ville, la police aidant, vous ne pouvez manquer d'atteindre le but de vos recherches.

Le conseil était sage, le marquis crut devoir le suivre. Il revint à Toul avec ceux qui l'avaient aidé dans ses recherches; il les paya généreusement en exigeant d'eux la promesse que si sa femme reparaitrait à Toul, ils en prévendraient le maire de Nancy. Il leur laissa le signalement de la marquise, et, la rage dans le cœur, il partit.

Il pouvait être neuf heures du matin lorsqu'un jeune ouvrier sortit du bois, à huit kilomètres de Toul. Il vit de loin la chaise de poste du marquis se diriger rapidement vers la capitale de la Lorraine. Le jeune ouvrier s'était arrêté un moment pour regarder cet équipage entraîné par trois beaux chevaux blancs, et machinalement il avait abaissé ses yeux sur ses gros souliers ferrés et alourdis encore par la terre qui avait doublé leur semelle. C'était comme une comparaison mentale entre deux échelons sociaux. Mais presque aussitôt le jeune garçon secoua la belle chevelure qui encadrait son visage; un sourire vint à ses lèvres, et comme s'il eût répondu tout haut à sa pensée secrète, il murmura:

— Bast!... Ceux-là, dans leur voiture, ne sont peut-être pas aussi heureux que moi sur mes deux pieds. Ils sont peut-être vieux, impotents et goutteux. Moi, je suis jeune, lesté et gai... Vive la gaité! c'est la richesse du pauvre... J'ai vingt-cinq ans, j'ai fait mon tour de France; bon compagnon, j'ai du cœur à l'ouvrage... Les amis m'appellent le *monsieur*, parce que le curé de notre village m'a appris à lire et à écrire, et, je crois, aussi un peu de latin que j'ai déjà oublié. Mais ils savent que Pierre Langlois est un brave garçon, toujours prêt à rendre service de sa bourse et de son poing. Je ne manque pas d'ouvrage, et la bourse est bien garnie. Je ne manque pas de courage, et mon poing est solide. Aussi les amis m'aiment comme un vrai camarade... Qu'est-ce que je puis encore désirer? D'ici à quelques mois, je prends une petite boutique et une bonne femme... Si j'en trouve, je deviens maître, je deviens père de famille, je monte ma garde, et je suis électeur comme mon parrain Ragonot. Voilà une belle vie.

Et, tout en disant cela, Pierre Langlois avait repris sa marche; et, ces réflexions faites, il entonna la joyeuse chanson des compagnons du devoir.

Pierre, comme il l'avait dit, avait vingt-cinq ans, une physiologie intelligente, des traits distingués, un sourire plein de franchise. Ouvrier menuisier très habile, il avait fait de son état plutôt un art qu'un métier. Ayant eu plus d'instruction que n'en reçoivent ordinairement les enfants du peuple, il l'avait appliquée à sa sphère, au lieu de chercher à en sortir. Cette demi-éducation qu'il possédait, il ne s'en glorifiait pas, il s'en servait. Ainsi, au lieu de consacrer ses heures de repos aux débauches ruineuses et abrutissantes, il rentrait dans sa petite chambre et oubliait les heures en se livrant à des études instructives qui avaient pour lui un vif attrait. Sans voir le monde, il apprenait ainsi à le connaître; il formait son jugement, il épura son goût. D'abord, ses amis avaient voulu le railler; mais il avait tenu bon. Puis, après tout, comme il ne faisait point parade de la science qu'il cherchait à acquérir; comme, à l'atelier, toujours le premier et le dernier à l'ouvrage, il se montrait un bon et joyeux gargon; comme il paraissait fier de son titre d'ouvrier; refusait de monter plus haut que les autres,

et ne cherchait d'amis que parmi ses compagnons, on l'avait accepté tel qu'il était. On l'aimait pour son excellent cœur, on l'estimait pour son intelligence, et il avait pris sur ses camarades une influence morale dont il n'usait que dans leur intérêt, et qu'ils subissaient comme un fait naturel.

Pierre Langlois était orphelin depuis long-temps. Il ne se connaissait d'autre parent qu'une vieille tante qui habitait un petit village de l'autre côté de Toul. C'était chez elle que le jeune ouvrier venait de passer trois jours. Revenu depuis deux mois à Nancy, il était allé dire à sa bonne parente son projet de s'y fixer et de s'y établir. Il convoitait une jolie petite boutique du côté de la place de Grève; quant à sa femme, il n'avait encore aucune vue positive.

Tout en cheminant, Pierre Langlois, voyant le soleil percer les nuages et dorer les feuilles jaunies du bois, sentit son appétit se réveiller. Il s'arrêta, jeta un regard autour de lui: à vingt pas environ, il aperçut l'orifice d'une espèce de carrière, trou assez profond qu'on nomme le *Saut-du-Loup*. Ce fut vers ce point qu'il se dirigea.

Le bord de cette excavation, tout recouvert de sable et de pierres, n'avait point conservé d'humidité. Il s'assit, laissant ses jambes se balancer dans le vide; puis il posa son bâton près de lui, et, ouvrant un petit sac de cuir qu'il portait sur son épaule, il en tira un morceau de pain, du fromage et une petite gourde qui pouvait contenir trois verres de vin. Sa bonne tante lui avait donné du meilleur crû de la côte de Toul.

Pierre Langlois avait à peine commencé son frugal repas qu'il tressaillit et releva vivement la tête. Il lui semblait avoir entendu un gémissement, mais il ne vit personne.

— C'est singulier! murmura-t-il; j'avais cru... je me serai trompé.

Il porta la main à sa gourde, et déjà elle touchait ses lèvres, lorsqu'il s'arrêta brusquement. Cette fois, ce n'était plus une illusion, une erreur; un gémissement plus fort que le premier s'était élevé du fond de la carrière. Pierre Langlois fut aussitôt debout, cherchant d'un regard rapide par quel côté il pourrait descendre dans le *Saut-du-Loup*. Les parois en étaient presque à pic d'un côté; seulement, un récent éboulement de terre avait formé une espèce d'escalier. Ce fut par là que le jeune ouvrier s'aventura.

Il descendit à une profondeur de huit à dix mètres. En cet endroit, la carrière se rétrécissait en forme d'entonnoir, et quelques bruyères, quelques ajoncs en cachaient la profondeur. Pierre Langlois hésita un moment; mais un nouveau gémissement lui rendit le courage. Il écarta les ajoncs, descendit encore quelque peu, et découvrit alors, sur un lit de branches brisées, une femme étendue sans mouvement.

Pierre ne put retenir un cri d'effroi. Il était alors sur un terrain plat et solide. Il se pencha vers la pauvre femme qui gisait là, à demi morte. Elle fit entendre encore une faible plainte et ouvrit les yeux.

CLÉMENCE LAURE.

(La suite à un prochain numéro.)

chambre par le collège de Rochefort, qui l'avait donné pour successeur à M. Tupinier, promu à la pairie afin de faire place à un serviteur de plus de la maison royale, et de renforcer ainsi ce qu'on appelle, au Palais-Bourbon, le banc des aides-de-camp.

M. Dumas formait depuis long-temps l'escorte obligée de tous les voyages, de toutes les promenades, de toutes les fêtes, de tous les dîners de la liste, et vous comprenez qu'il lui restait fort peu de temps pour aller gagner ses grades en Afrique ou ailleurs. Aussi les lui faisait-on gagner sans qu'il eût jamais à dégainer son sabre ou à brandir son mousqueton, ne lui imposant d'autres campagnes que celles qu'il avait quelquefois l'occasion de faire aux environs de Paris en compagnie de S. M., d'autres corvées que l'ennui de bâiller aux fenêtres des Tuileries quand il était de service.

C'était là une vie assez douce pour un militaire, et M. Dumas s'était si bien accoutumé à ce genre d'avancement qui lui coûtait si peu, qu'à peine député, et ne comptant encore que peu d'années dans le grade de colonel, il sollicita les épaulettes de maréchal-de-camp. Un aide-de-camp du roi est rarement obligé de demander deux fois la même chose, et on eut la faiblesse d'accorder à M. Dumas ce qu'il désirait; faiblesse cent fois déplorable, et qu'il doit bien amèrement reprocher aujourd'hui aux hommes qui n'eurent pas l'heureuse idée de lui résister, car voici ce qui advient.

Il existe une certaine loi qui soumet à la réélection tout député promu à des fonctions publiques salariées. Cette loi a été souvent appliquée depuis dix-sept ans, car, pendant cette longue période d'années, on n'a pas été avare de faveurs pour les gens du parlement; mais il faut lui rendre cette justice, si jamais loi a fait plus de mal à l'humanité, c'est bien cette innocente conquête de juillet. Tout au plus pourrait-on citer deux ou trois cas dans lesquels elle aurait été inégalement pour les favoris auxquels le pouvoir était obligé d'en faire l'application; et, en fait de grands hommes frappés par elle, nous n'avons souvenir que de M. de Salvandy, qui un jour, après son avènement au ministère de l'instruction publique, — c'était au temps du cabinet du 13 avril, — eut le chagrin de voir les électeurs d'Evreux ne pas ratifier le choix de Sa Majesté. A part ce terrible exemple de sévérité, qui a toujours laissé en nous un souvenir compatissant pour ce bon M. de Salvandy, qui fut obligé de faire nommer préfet, afin de prendre sa place, le complaisant propriétaire d'un bourg-pourri, la loi qui soumet les députés promus à des fonctions publiques à la réélection n'a jamais fait grand mal à personne. M. Dumas pouvait donc croire qu'il en serait de même pour lui; mais, hélas! tout n'est qu'heur et malheur en ce monde, et l'aide-de-camp de Louis-Philippe vient de l'éprouver cruellement. Les électeurs de Rochefort, croyant sans doute avoir assez fait pour lui, n'ont-ils pas eu la méchanceté de clore sa carrière parlementaire après deux années à peine d'exercice? Oui, vraiment, M. Dumas n'est plus député de Rochefort. Il avait comblé cette ville de ses bienfaits; et il lui en promettait bien d'autres; croiriez-vous qu'elle a eu l'ingratitude de lui dire qu'elle ne lui devait rien et la maladresse de lui signifier qu'elle en avait assez?

La nouvelle est bien officielle, et nous regrettons de ne pas l'avoir sur vingt-quatre heures plus tôt, pour la porter à la connaissance des électeurs. C'est M. Baroche, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, qui remplacera l'infortuné maréchal-de-camp.

MM. les aides-de-camp de S. M. vont sans doute se mettre un crêpe au bras, et, qui sait? peut-être la cour elle-même prendra-t-elle le deuil. L'événement est assez lamentable pour cela, et, si l'on veut s'en faire une idée, on n'a qu'à consulter M. Guizot. M. Dumas n'était pas seulement un de ces députés par lesquels on fait tout ce que l'on veut, et qui manœuvrent avec cet esprit de discipline d'un caporal qui ne connaît que sa consigne; il avait, de plus, une de ces voix d'interrupteur comme le ministère en a rarement à son service, et, dans les grandes batailles parlementaires, il était certainement une utilité de premier ordre.

Le ministère a fait successivement et en très peu de temps deux pertes du même genre, dont il s'apercevra dès les premiers jours de la session prochaine. Il y a quelques semaines, la mort lui a enlevé M. de Chasseloup-Laubat, qui était bien véritablement le roi des interrupteurs; le scrutin vient de lui ravir M. Dumas, qui, dans la grande armée des orateurs qui ont tout juste assez d'éloquence et assez de poumons pour empêcher leurs adversaires de se faire entendre, avait droit au grade de chef d'état-major-général. Il est vrai qu'il lui reste M. d'Haubersaert; mais que voulez-vous qu'il fasse de ce maigre filet de voix, s'il n'a plus désormais de basses-tailles pour le soutenir et le renforcer?

L'échec de M. Dumas au collège de Rochefort donne au ministère de très vives inquiétudes pour M. de Bellonnet, sur le compte duquel les électeurs de Belfort auront à prononcer dimanche prochain. Si par malheur, ce qui est très possible du reste, M. le général Bellonnet venait à éprouver le même sort que M. Dumas, il serait à craindre que ce double échec, après la nomination du candidat de l'opposition par le collège *extra muros* de Dieppe, ne semblât aux gens encore peu compromis de la majorité un commencement de débâcle, et qu'il ne s'ensuivît dans l'armée ministérielle une petite débandade qui pourrait être fatale au cabinet. Voilà pourquoi le ministère va concentrer tous ses efforts sur le collège de Belfort, qui, s'il veut profiter de la circonstance, pourra obtenir du pouvoir tout ce qu'il voudra. Fort heureusement cela ne paraît pas à craindre. On dit, au contraire, que l'opposition alsacienne est très décidée à monter qu'elle n'a pas donné sa démission, et que, d'après toutes les probabilités, elle réussira à donner à la politique ministérielle la sévère leçon qu'elle a méritée.

Nous avons dit que Neuchâtel deviendrait le point de départ d'un nouveau litige et le prétexte d'une menace de conflit. Ce que nous avons dit est sur le point de s'accomplir, ou plutôt déjà la Prusse a commencé son attaque contre la confédération, en prétendant que Neuchâtel, état suisse, mais principauté prussienne, doit être laissé neutre dans la querelle des cantons; qu'ainsi le gouvernement central n'a pas le droit de l'occuper militairement pour avoir refusé son contingent. Le roi de Prusse fait dire aussi à la diète que Neuchâtel sera le lieu de réunion pour des conférences destinées à régler le différend qui divise la majorité et le Sonderbund. Bien que la seconde de ces déclarations tombe d'elle-même, puisqu'il n'y a plus de médiation possible là où les armes ont fini le dissentiment, la première a un caractère comminatoire qui semble annoncer le parti pris de jeter un défi à la Suisse libérale. La diète a répondu que la Suisse était indépendante et que la Prusse n'avait pas le droit de distraire ainsi un canton de la confédération.

Il y a là une insolente prétention de la Prusse à vouloir que Neuchâtel ne soit plus un canton suisse. Quant au ministère français, s'il appuyait cette prétention, s'il ne la combattait pas, s'il souffrait que nous eussions à l'avenir sur notre frontière un Neuchâtel prussien au lieu d'un Neuchâtel suisse, nous dirions que ce serait un crime de haute trahison, et que tôt ou tard il y aurait là le texte d'une formelle accusation à porter contre ceux qui auraient été les auteurs ou les répondants d'une politique aussi anti-française, aussi insensée.

Le Journal des Débats, en annonçant ce matin la mort de M. Tschann, qui, depuis près de quarante ans, représentait à Paris la confédération suisse, dit que ce diplomate a été tué par le chagrin

que lui ont causé les dernières nouvelles venues de son pays. Il est vrai que la feuille ministérielle prend soin d'avertir son lecteur que depuis trente ans M. Tschann souffrait d'une maladie de la moelle épinière, d'où l'on pourrait assez naturellement conclure que ce n'est pas le chagrin seul qui l'a tué.

Aux obsèques de M. Tschann, qui ont eu lieu aujourd'hui, on disait que le ministère venait d'envoyer à M. Bois-le-Comte l'ordre de quitter la Suisse. Cette nouvelle nous paraît peu probable en présence des projets de médiation annoncés dans le discours prononcé à l'ouverture du parlement anglais.

Nous apprenons avec plaisir que M. Armand Marrast, après un repos de plus de deux mois nécessité par la dangereuse et cruelle maladie à laquelle il a failli succomber, a pu enfin reprendre la rédaction en chef du National.

POLICE CORRECTIONNELLE DE LA SEINE (8^e chambre).

Audience du 50 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. D'HERBELÔT.

Affaire Warnery. — Plainte en dénonciation calomnieuse.

La salle des Pas-Perdus et le couloir qui conduit à la 8^e chambre présentent un aspect inaccoutumé. La foule se presse pour entrer dans la salle d'audience.

A onze heures et demie l'audience est ouverte. Les plaignants sont d'abord introduits; on les place sur les premiers bancs, en face du tribunal. Ce sont MM. Moline Saint-Yon, ancien ministre de la guerre; le général Delarue, ancien directeur au ministère de la guerre; Vauchelle, ex directeur des affaires civiles de l'Algérie au ministère de la guerre; Felmann, chef de bureau au ministère de la guerre; Farcy, Urtis, idem; Talabot, négociant; le comte Denoue, chef de division au ministère de la guerre.

Les témoins sont ensuite introduits au nombre de vingt-six. Ce sont MM. Berthier de Sauvigny; J.-B. Béraud, Sents, négociant; le général Randon; Fouquet, ingénieur; Borie, idem; Jomart; Defarges; le baron Marbot, aide-de-camp du roi; la dame Delaporte; Monstretet, propriétaire; Amaulon, adjudant-major; Sala, banquier; le marquis de Mornay; le comte de Mornay, député; Ogier, conseiller à la cour des comptes; Gangloff, chef de la compagnie des mines de Bône; le prince de la Moskowa; Salins, gérant des mines de Bône; le marquis de Bassano; Péron, propriétaire; de Broët, idem; Chavi-teau, banquier; Durrieu, journaliste; Girard, propriétaire; Thurneyssen, banquier.

M. le président interroge le prévenu Warnery, que des gardes municipaux amènent jusqu'à la barre (M. Warnery étant détenu à Sainte-Pélagie).

M. Warnery répond aux questions d'usage: Auguste-Alfred Warnery, 32 ans, né à Rouen, publiciste et délégué des colons de la ville de Bône.

M. le président: Vous avez déjà été condamné à six mois de prison, pour diffamation, par le tribunal de Rouen, en 1841.

M. Warnery: Par défaut.

D. Par défaut, oui; mais vous avez formé opposition et la cour de Rouen a confirmé. — R. Mais toujours par défaut.

M. le président: On vous a fait observer que vous aviez adressé une demande en grâce; vous avez répondu que c'était une scandaleuse fausseté. Cependant vous avez adressé une demande en grâce au roi le 2 janvier 1842, une autre demande en grâce au garde-des-sceaux le 18 mars 1842, et une troisième demande le 23 mars de la même année au directeur des affaires criminelles...

Me Rivière: Monsieur le président, nous avons une exception à soumettre au tribunal.

M. le président: Permettez... (Au prévenu.) Nous ne vous blâmons pas d'avoir fait ces demandes, et nous nous serions abstenus d'en parler, si nous n'avions dû relever l'énergie avec laquelle vous avez repoussé, dans un journal, cette allégation d'une demande en grâce de votre part. Avez-vous quelque chose à répondre?

M. Warnery: Quant à présent, non, monsieur le président.

Me Rivière donne lecture de conclusions longuement motivées et tendantes à ce que le tribunal se déclare incompétent, à raison de la matière du procès dont il s'agit, et dise qu'il n'y a lieu à statuer sur la plainte portée contre Warnery.

Me Rivière développe ses conclusions. Il rappelle avec quel courage M. Warnery, délégué des colons de Bône, a dénoncé à la chambre des pairs ceux qu'il croyait coupables, et comment il fut amené, provoqué qu'il était partout et par tous, à formuler une dénonciation. Il le devait à la mission dont il avait été chargé.

M. le président: Il faudrait d'abord préciser la nature de cette mission... Nous voyons dans le dossier qu'en effet un mandat, portant la date du 1^{er} juillet 1847, charge Warnery de représenter les intérêts matériels et civils de Bône. Warnery, le reconnaissez-vous?

M. Warnery: Je proteste, et ne crois pas devoir accepter le débat ainsi posé. Je crois qu'il ne doit s'agir ici que de la question de compétence, sans entrer dans la question de fond... Je n'ai pas eu le temps de me mettre en mesure; j'ai des témoins à faire entendre.

M. le président: La question relative à cette mission doit être éclaircie.

M. Warnery: Elle le sera dans le débat contradictoire.

M. le président: Très bien; mais alors qu'on n'en parle plus, et ne nous occupons que de l'exception.

Me Rivière continue sa plaidoirie, et s'attache à prouver, dans une argumentation serrée, que c'est devant le jury que M. Warnery doit comparaître. Mais il y a un pair de France compris dans la dénonciation? C'est alors devant la pairie que devait être porté le débat. M. Delangle devait saisir la chambre des pairs. Et s'il y a eu un commencement d'instruction, si le juge qui a instruit n'a pas instruit en vertu d'une délégation de la cour des pairs, cette instruction n'est-elle pas frappée d'impuissance, d'irrégularité? Par conséquent, l'arrêt de la chambre du conseil est illégal, et le tribunal, appelé aujourd'hui à connaître de l'affaire, doit se déclarer incompétent.

Dans cette cause-ci, plus que dans toute autre, il faut prendre garde, continue le défenseur, que le jugement du tribunal ne soit un acte d'opinion plutôt qu'un acte de doctrine. L'opinion publique se préoccupe très vivement de la solution de cette affaire, pour laquelle le tribunal ne saurait trop montrer de sollicitude.

Me Louveau, avoué, pose, au nom des plaignants, des conclusions tendant à ce que le tribunal retienne l'affaire.

M. Bouely, avocat du roi, soutient la compétence du tribunal, en s'étonnant que le prévenu ne paraisse plus avoir la même impatience de terminer l'affaire.

Après la réplique de Me Rivière, M. Warnery se plaint de ce qu'on ne lui a pas laissé toutes les facilités auxquelles il avait droit pour préparer sa défense. Il n'a pu communiquer avec son défenseur que le 20 de ce mois. On l'a mis au secret, alors qu'on lui avait dit, en l'arrêtant, qu'on ne voulait que s'assurer de sa personne.

M. Bouely répond qu'on n'a violé en rien la loi, et que le prévenu a pu communiquer avec son défenseur autant qu'il l'a voulu.

Le tribunal se retire pour délibérer.

Après vingt-cinq minutes de délibération, le tribunal prononce un jugement par lequel il se déclare compétent, et renvoie l'affaire à quinzaine pour être plaidé sur le fond.

Après le prononcé du jugement, M. le président ajouta: Warnery, nous remettons à quinzaine seulement, parce que vous avez dit que vous aviez hâte d'entrer dans le débat aussitôt que votre avocat serait au courant de l'affaire.

M. Warnery: Je veux bien y entrer, mais devant la cour d'assises... Mais je peux appeler de ce jugement.

M. le président: Certainement... mais, enfin, à quinzaine.

L'audience est levée à deux heures et demie.

Nous reproduisons la séance du parlement anglais du 26, dans laquelle le chancelier de l'échiquier a présenté son exposé si vivement attendu sur les chemins de fer.

Le chancelier de l'échiquier demanda la permission de présenter un bill ayant pour objet de prolonger le terme pour l'acquisition des terrains et l'achèvement des travaux par des compagnies de chemins de fer. Il s'exprime ainsi:

« Les demandes d'argent pour des entreprises de chemins de fer sont une des causes les plus actives de la détresse du pays, quoique je n'ose dire que ce soit la principale.

« C'est par le moyen du capital flottant du pays que se font les opérations ordinaires du commerce et de l'agriculture, et lorsque ce capital se trouve, par une cause quelconque, diminué au point de ne plus suffire à ces opérations, il en résulte une gêne pour ceux qui en jouissaient précédemment. Avant 1826, un million et demi avait été employé à des opérations de chemins de fer; de 1826 à 1836, le montant autorisé a été de plus de 36 millions; de 1836 à 1846, la somme totale autorisée a été de 286 millions. Voici la dépense qui a eu lieu annuellement durant les sept dernières années: 1841: 1,470,000 liv. sterl. — 1842: 2,580,000 liv. sterl. — 1843: 4,435,000 liv. sterl. — 1844: 6,100,000 liv. sterl. — 1845: 1^{re} moitié: 3,500,000 liv. sterl. — 1845: 2^e moitié: 10,600,000 liv. sterl. Total pour cette année, 14,100,000 liv. sterl. — 1846: 1^{re} moitié: 3,800,000 liv. sterl. — 2^e moitié: 26,685,000 liv. sterl. — 1847: 1^{re} moitié: 25,700,000 liv. sterl.

« Pendant les dix-huit derniers mois, de janvier 1846 à l'échéance de 1847, il a été dépensé un million, suivant les calculs du bureau des travaux publics. Lord Georges Bentinck a prétendu, dans une précédente séance, que la dépense pour chemins de fer était en moyenne de 12 millions et demi par an. Les chiffres que je viens d'établir prouvent combien ce mode de calcul est erroné. Pendant quelque temps la dépense a été modérée et facile à supporter; mais, depuis 1846 jusqu'à ce jour, elle a pesé extraordinairement sur le capital flottant du pays. Dans ces derniers mois, il en a été autrement, parce qu'il a été plus difficile d'emprunter ou de se procurer de l'argent des actionnaires. Autrement, on aurait, en 1847, dépensé 64,000,000 liv.; en 1848, on dépenserait 79,000,000, en 1849, 47,000,000, et en 1850, 10,000,000 liv., pour des entreprises déjà autorisées. Il faut donc que la chambre trouve un moyen d'éviter de semblables difficultés à l'avenir, en prolongeant le terme fixé pour l'exécution des chemins de fer; il s'agit uniquement de donner aux compagnies un temps plus long pour l'achat des terrains et l'achèvement des travaux. Actuellement elles sont forcées de faire leurs acquisitions dans un temps déterminé, et par conséquent d'employer des sommes considérables en peu de temps. Je propose de les affranchir pour un temps de ces obligations. Quant aux chemins en construction; le bill affranchira les compagnies de l'obligation d'acheter des terrains et d'achever les travaux dans le délai fixé par leurs bills. Je proposerai de proroger le délai de deux ou trois ans, sauf discussion en comité.

« Je proposerai aussi d'allouer une indemnité aux propriétaires pour le préjudice qu'ils éprouveront de la prolongation du délai. Enfin, le bill contiendra une disposition portant que les directeurs des compagnies dont les travaux ne sont pas commencés ne pourront rien entreprendre sans le consentement des actionnaires.

M. Ellice: La mesure me paraît sage, car une mesure coercitive me paraît sujette à beaucoup d'objections. Je me suis toujours opposé à ce pouvoir illimité donné aux compagnies de chemins de fer d'emprunter de l'argent, et j'espère qu'à l'avenir, la chambre saura prévenir cet abus.

M. Hudson: Je ne m'oppose pas à la présentation du bill, mais je ne pense pas que beaucoup de compagnies aient abusé de leur facilité d'emprunter de l'argent.

La chambre autorise la présentation du bill.

Le comte Grey a déposé sur le bureau de la chambre des lords la correspondance étrangère entre le premier lord de la trésorerie et le chancelier de l'échiquier et les directeurs de la banque, avant la lettre du 25 octobre dernier.

Chronique.

Lundi soir, vers deux heures, un enfant nouveau-né a été exposé sur les dalles d'une allée de la rue Sala. Il a été trouvé par des personnes de la maison qui rentraient et transporté à l'hospice de la Charité par les soins du commissaire de police du quartier. Ce pauvre petit était bien emmaillotté; mais, déposé sur les dalles, il pouvait y passer la nuit, et il est probable que, par le temps qu'il fait, on n'eût plus, le lendemain, relevé qu'un cadavre.

Quelques heures auparavant, et à quelques pas de là, on avait trouvé dans l'église de Saint-François un autre nouveau-né déposé sur deux chaises, et qui avait été porté à l'hospice.

De pareils faits, qui se renouvellent très fréquemment, feront-ils revenir nos froids économistes sur la décision qu'ils ont prise et maintiennent à l'égard des tours de Lyon?

On assure que le différend qui depuis quinze mois tient à l'état de conflit le conseil municipal de Saint-Etienne et la Compagnie Générale des mines de la Loire, et qui avait fini par aboutir à un procès en diffamation, remis la semaine dernière d'un commun accord à quinzaine, est à la veille de se terminer par un arrangement qui donnerait satisfaction aux intérêts qui se sont alarmés de la concentration dans une seule et même main de toutes les exploitations les plus importantes du bassin houiller de la Loire. La Compagnie Générale serait, dit-on, disposée à prendre vis-à-vis de l'industrie stéphanoise des engagements qui la rassureraient complètement sur les craintes que lui avait fait concevoir la constitution d'un monopole aussi puissamment organisé.

La nomination de M. Odent à la sous-préfecture de Trévoux est officielle.

On écrit de Privas, le 27 novembre:

« Dans la soirée d'avant-hier, M. Florentin Debos, ancien moulinier, domicilié à Saint-Priest, s'est brûlé la cervelle d'un coup de pistolet. Il laisse une femme et deux enfants en bas âge. »

L'autorité de Gènes a établi une quarantaine pour les bâtiments venant de Marseille. On la dit de dix jours pour les personnes et de seize jours pour les marchandises.

Mardi 1^{er} décembre. — Soies ouvrées, 33 ballots; soies grèges, 17 ballots; dernier numéro placé, 92.

Spectacles du 2 décembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Jeu de l'Amour et du Hasard, comédie. — La Fille du Régiment, opéra-comique. — Intermède de chant. — Les Meuniers, ballet-pantomime.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Docteur en herbe, vaudeville. — Gaspardo-le-Pêcheur, drame en quatre actes précédé d'un Prologue. — Une Femme qui se jette par la fenêtre, vaudeville.

BULLETIN DES SOIES.

Les affaires en grèges ont eu peu d'activité sur les marchés du Midi pendant la semaine qui vient de s'écouler, et les prix pour toutes les sortes sont restés stationnaires.

A Bagnols, le 25, la foire, favorisée par un beau temps, avait attiré assez de marchandise. Ce qui a pu se vendre a été acheté dans les prix de 38 à 41 f. le kilog.

A Saint-Ambroix, le même jour, on a fait quelques affaires dans les prix du marché précédent, soit 46 à 47 f. le kilog.

On a payé quelques parties choisies à 48 f. 50 c.

Le 25, jour de foire à Joyeuse, on a payé les soies qui alimentaient cette place de 47 à 48 f. 50 c.

Le grand beau, toujours bien tenu, ne se cédait pas au-dessous de 50 à 51 f. le kilog.

Dans ces derniers prix il s'est fait peu d'affaires. Alais, La Salle, Saint-Jean-du-Gard et Anduze ont eu aussi une semaine fort calme; il n'y a eu qu'une seule affaire en 5/4 dans cette dernière ville, au prix de 64 f. 20 c. le kilog.

Nous n'avons toujours rien à ajouter à notre dernier bulletin sur Nismes, Uzès et les bords du Rhône, où il y a toujours grand désir de vendre.

A Marseille, les transactions de la semaine écoulée ont eu peu d'importance; les cours sont restés stationnaires.

Voici le détail des ventes qui ont été faites :

| | |
|-------------------------|--------|
| 5 balles Brousse C. G., | 45 — |
| 2 balles M. L. G., | 45 1/2 |
| 6 balles Perse, | 45 — |
| 1 balle Antioche R., | 44 25 |
| 6 balles Sellé, | 45 — |
| 2 balles Baffa, | 44 — |
| 10 balles Baruthine, | 42 — |

La foire de Joyeuse (Ardèche) de jeudi dernier, favorisée par un très beau temps, a été fréquentée par une foule d'étrangers. Il s'y est opéré de nombreuses transactions pour toutes sortes de marchandises, telles que quincaillerie, mercerie, bijouterie, lainages, bestiaux, etc.

Les soies ont aussi donné lieu à des ventes assez considérables. Les qualités fines valaient 47 à 48 f. 50 c. le kilogramme;

Les extra-fines, 1^{er} choix, 50 à 51 et même 52 f. le kilogramme;

Les soies de 2^e choix, 44, 45, 46, 47, 48 et 49 f. le demi-kilogramme, suivant le mérite. (Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

M^e Baroche, bâtonnier des avocats du barreau de Paris, devait porter, le 30 novembre, la parole dans une affaire qui a été appelée à la 1^{re} chambre de la cour royale, présidée par M. le premier président Séguier. A l'appel de la cause, M. le président a dit : « La parole est à M^e Baroche. » M^e Alloüy, l'un des confrères de ce dernier, a pris la parole et a dit : « La cour ne pourra pas entendre aujourd'hui M^e Baroche; elle connaît le motif qui le tient éloigné de Paris. — Quand les magistrats siègent et attendent les avocats, a répondu M. Séguier, ces derniers feraient mieux de s'occuper de leurs affaires que de s'occuper de politique. A huitaine avec M. l'avocat-général. »

Nous prendrons la liberté de dire à M. Séguier que ce mot est un peu risqué, et qu'après tout nous aimons encore mieux, parmi ceux qui s'occupent de politique, les avocats que les magistrats. Il est assez rare que ceux-ci n'y laissent pas un lambeau de leur indépendance, au profit de leur ambition, il est vrai.

— Le banquet réformiste de Saint-Germain a eu lieu dimanche dernier. On assure que M. Berville, qui y avait été invité, a cru devoir s'abstenir d'y assister parce qu'il ne devait pas y être porté de toast au roi. L'abstention de M. Berville est facile à comprendre. Il est avocat-général à la cour royale de Paris, et tout en appréciant à leur véritable valeur les formules dynastiques qui peuvent trouver place dans certains banquets, il peut fort bien, en n'assistant pas aux manifestations où ces formules sont jugées inutiles, ne pas donner

au ministère prétexte de le destituer.

Le banquet de Saint-Germain comptait M. Odilon Barrot au nombre de ses principaux orateurs.

— A propos de la mort de M^{me} Aimé-Martin, veuve en premières noces de Bernardin de Saint-Pierre, qu'elle avait épousé alors que l'auteur de *Paul et Virginie* atteignait sa quatre-vingtième année, un journal du matin raconte le fait suivant, emprunté aux souvenirs de la veuve :

« Le philosophe Aimé-Martin, l'éditeur de Molière et de Racine, ayant appris qu'un maître d'escrime était malade et qu'il ne pouvait donner ses leçons, et que sa famille allait se trouver dans la détresse, se présenta sans prévenir le pauvre homme, sous le nom de son prévôt, chez les élèves qui l'attendaient, et donna des leçons à sa place pendant un mois entier, pour lui en réserver les bénéfices. »

Il est à regretter que M^{me} Aimé-Martin n'ait pas assez vécu pour écrire, comme elle le désirait, la vie intime de son second mari, qui aurait offert une foule de traits semblables qu'elle seule connaissait et qu'elle aurait racontés avec la même simplicité touchante.

— Voici quelques détails relatifs à la production du sel marin en France, qui sont d'un grand intérêt :

En 1845, il y avait 67 marais salants exploités, dont la surface était de 26,238 hectares. Il y avait aussi 249 laveries actives et 186 inactives; 2 mines exploitées d'une surface concédée de 2,669 hectares; 46 sources salées exploitées et 4 non exploitées.

Le nombre des ouvriers était de 15,064; le total de leurs journées réunies pendant l'année de 1,217,012, et leurs salaires de 2 millions 91,855 fr.

Le poids du sel obtenu des marais et des laveries a été de 2,743,258 quintaux métriques, et la valeur de 10,950,462 fr.

Le sel obtenu des mines et des sources salées a été de 641,237 quintaux métriques, et la valeur de 2,033,743 fr.

Ceci donne un total de 3,385,495 quintaux métriques pour toute la France, représentant une valeur de 12,984,205 fr.

Les départements qui contiennent les marais salants sont : l'Aude, les Bouches-du-Rhône, la Charente-Inférieure, la Corse, le Gard, la Gironde, l'Hérault, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, le Morbihan, les Pyrénées-Orientales, le Var, la Vendée. Les marais du Morbihan sont les plus nombreux, mais ceux de la Charente-Inférieure sont les plus étendus.

Les départements qui contiennent les laveries sont le Calvados, les Côtes-du-Nord, la Manche.

Ceux qui contiennent les deux mines sont la Meurthe et la Haute-Saône. La mine de la Meurthe est de 1,781 hectares de surface concédée; celle de la Haute-Saône, de 688 hectares.

Les sources salées sont dans les départements des Basses-Alpes, de l'Ariège, de l'Aude, du Doubs, du Jura, de la Moselle et des Basses-Pyrénées.

Nouvelles Etrangères.

PORTUGAL.

Les derniers avis de Lisbonne, que nous recevons par la voie d'Angleterre, portent la date du 24 novembre.

La crise ministérielle s'est terminée par le maintien pur et simple du cabinet actuel aux affaires.

Seulement la reine a consenti à signer les destitutions de plusieurs hauts fonctionnaires qui, dévoués au parti cabraliste, contraignaient les moindres tentatives de réforme de la part du gouvernement.

Les gouverneurs de Lisbonne, Oporto, Braga et Bragançe ont été changés. On ignore jusqu'à quel point ces modifications dans le personnel administratif influenceront sur la marche des affaires publiques; toujours est-il que le cabinet, mis en demeure de tenir les promesses faites aux puissances lors de l'intervention, ne pourra plus désormais se retrancher à chaque instant derrière la résistance qu'il prétendait rencontrer chez certains fonctionnaires bien en cour.

MEXIQUE.

Nous recevons des avis de New-York jusqu'à la date du 9 novembre.

Les nouvelles du Mexique sont très vagues et très contradictoires. Selon les unes, le décret qui nommait Pena y Pena président aurait été révoqué, et Santa-Anna élu de nouveau à la magistrature suprême

Selon les autres, Santa-Anna se disposerait, au contraire, à quitter

le pays, et aurait reçu, à cet effet, un sauf-conduit du général Scott, commandant l'armée américaine.

Les opérations militaires ont été presque nulles; les Américains se sont maintenus dans les forts qui dominent la place de Puebla, et cette ville a beaucoup souffert du feu de leur artillerie lors des attaques que les Mexicains ont dirigées contre eux.

On prétend que le général Paredès, donnant suite à ses plans favoris, chercherait à établir une monarchie dans une partie du Mexique. Quant au général Bravo, il est toujours prisonnier à Mexico sur parole.

Ce qui semble résulter de ces nouvelles assez contradictoires, comme nous venons de le dire, c'est que les Mexicains, découragés, divisés, sont hors d'état de rien entreprendre de sérieux contre leurs envahisseurs.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. L'assemblée générale annuelle des actionnaires du journal *le Père du Peuple* aura lieu cette année le 17 décembre prochain, à onze heures du matin, à Lyon, hôtel des Trois-Ambassadeurs, quai de Bondy, 148.

Outre l'approbation des comptes de la gérance, s'il y a lieu, l'assemblée aura aussi à se prononcer sur des modifications importantes à apporter aux statuts sociaux.

Nul ne pourra s'y faire représenter que sur procuration légalisée et enregistrée, et les titres devront être déposés au moins six heures à l'avance à la direction-générale, rue d'Algerie, 11.

Un jeune homme, sourd-muet, natif de Rive-de-Gier, nommé ZACHARIE BONNARD, sachant lire et écrire, et vêtu d'une redigote bleue, a disparu de l'établissement de Saint-Etienne (Loire) depuis le 30 novembre. On prie les personnes qui l'auront recueilli de le reconduire dans ledit établissement, ou d'en donner des nouvelles.

Bourse de Paris du 30 novembre 1847.

La bourse a été assez calme. Avant l'ouverture, le 5 a été fait à 77 10, et il a ouvert au parquet à ce prix. Il est monté très lentement à 77 20, et la réponse des primes s'est faite entre ce cours et celui de 77 15. Après la réponse, le 5 a été un moment demandé, et dans la coulisse on a fait 77 22 1/2; mais ensuite il est tombé avec une grande rapidité à 77 10, qui a été le cours de clôture au parquet et dans la coulisse.

Affaires modérées. Aucune nouvelle.

| | | | |
|--------------------------|--------|--------------------------|--------|
| Trois pour cent | 77 20 | CHEMINS DE FER. | |
| Quatre pour cent | » | Saint-Germain | » |
| Quatre et demi pour cent | » | Versailles (rive droite) | 287 50 |
| Cinq pour cent | 116 65 | Versailles (rive gauche) | 210 |
| Emprunt de 1847 | 76 85 | Paris à Orléans | 1220 |
| Trois pour cent belge | » | Paris à Rouen | 915 |
| Quatre 1/2 p. cent belge | » | Rouen au Havre | » |
| Cinq pour cent belge | » | Avignon à Marseille | » |
| Récépissés Rothschild | 101 75 | Strasbourg à Bâle | 168 75 |
| Cinq pour cent romain | 98 | Orléans à Vierzon | » |
| Trois pour cent espagnol | 29 | Orléans à Bordeaux | 495 |
| Banque de France | 5285 | Chemin du Nord | 367 50 |
| Banque belge | » | Paris à Strasbourg | 422 50 |
| Caisse Lafitte | 1125 | Tours à Nantes | 402 50 |
| Comptoir Ganneron | 1010 | Paris à Lyon | 406 25 |
| Obligations de Paris | 1555 | Lyon à Avignon | » |

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 2 décembre.

| CHEMINS DE FER. | COMPTANT. | | LIQUID. COUR. | | LIQ. PROCH. | |
|---------------------|------------------------|----------------|------------------------|----------------|------------------------|----------------|
| | 1 ^{er} cours. | dernier cours. | 1 ^{er} cours. | dernier cours. | 1 ^{er} cours. | dernier cours. |
| Paris à Orléans. | » | » | » | » | 1216 25 | 1217 50 |
| prime d. 10 | » | » | » | » | 1222 50 | » |
| Paris à Rouen. | » | » | 916 25 | » | 915 | 917 50 |
| prime d. 10 | » | » | » | » | 922 50 | 925 75 |
| Avignon à Marseille | » | » | 570 | » | 568 75 | 567 50 |
| prime d. 10 | » | » | » | » | 575 | 572 50 |
| Orléans à Vierzon. | » | » | » | » | » | » |
| prime d. 10 | » | » | » | » | » | » |
| Chemin du Nord | » | » | 567 50 | 568 75 | 567 50 | 568 75 |
| prime d. 10 | » | » | » | » | 575 | 575 75 |
| Paris à Lyon | » | » | 405 75 | 405 | 405 75 | 405 |
| prime d. 10 | » | » | » | » | » | » |
| Mines de la Loire. | 672 50 | » | 670 | » | 672 50 | 670 |
| prim. de. 10 | » | » | » | » | » | » |

TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritation d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutet fils, épiciers, rue Marchande; à Grenoble, Dechenaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (3743)

RENTES VIAGÈRES.

DOTS DES ENFANTS.

LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie: QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt :

| | | | |
|----------|-----------------|----------|-----------------|
| A 50 ans | 7 fr. 46 c. 0/0 | A 70 ans | 12 fr. » c. 0/0 |
| 55 | 8 40 | 75 | 13 31 |
| 60 | 9 51 | 80 | 14 89 |
| 65 | 10 68 | | |

Agents généraux à Lyon: MM. BOURCIER, NICOD et JOURDAIN. — Bureaux: qual de Reiz, n. 37.

Etude de M^e Mioche, notaire, place des Carmes, 11.

VENTE D'UNE MAISON

Le lundi 6 décembre 1847, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Mioche, notaire à Lyon, à la vente amiable aux enchères d'une maison située à la Croix-Rousse, sur le passage du Solitaire.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges et pour tous les renseignements, en l'étude de M^e Mioche, notaire, place des Carmes, n^o 11. (1313)

VENTE VOLONTAIRE D'UNE PROPRIÉTÉ

Située aux Charpennes, AVEC TERRAIN EN FACE DE LA RUE NEUVE.

La vente aura lieu le dimanche cinq décembre 1847, à midi, en l'étude de M^e Guillard, notaire à Villeurbanne. (1297)

A VENDRE Pour cause de départ, **Fonds d'Épicerie et Droguerie** bien achalandé. — S'adresser, pour les renseignements, chez M. Biérix aîné, rue Lanterne, à Lyon. (1308)

LANGUE ANGLAISE.

Les cours de langue anglaise de l'abbé Brophy (système ROBERTSON) ont commencé le 1^{er} décembre courant et continueront le 1^{er} de chaque mois, à sept heures du matin et à huit heures du soir.

S'adresser chez lui, rue Clermont, n^o 3. (1312)

AVIS. Un jeune homme employé dans une maison de commerce, voulant utiliser ses heures de loisir, désire trouver quelques élèves pour les langues allemande ou italienne, qu'il possède dans la perfection.

S'adresser rue Puits-Gaillot, 27, 2^e montée, au 4^e, chez Genet. (1307)

EN VENTE.

Cabinet de Lecture, situé dans le centre de la ville.

S'adresser à M. Combat, place de la Préfecture, n^o 7. (2522)

A VENDRE Beau et excellent **piano à queue**, à trois cordes, en palissandre, presque neuf, de Pape.

Se présenter, pour le voir, tous les jours, de midi à deux heures, avenue de Saxe, n^o 5, au 1^{er}, aux Brotteaux. (1316)

A VENDRE pour cause de santé, un **fonds de café** en plein travail, dans l'un des bons faubourgs de Lyon.

S'adresser à M. Duffer, fabricant de billards, rue d'Amboise, 6. (1309)

ON DEMANDE UN ÉCRIVAIN-LITHOGRAPHE.

S'adresser à M. Reynaud, rue Sirène, 8, à Lyon. (2526)

PLUS D'ARSENIC !!

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infailible. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. 7016)

ON DEMANDE des courtiers connaissant bien la place. Il s'agit d'ouvrages littéraires d'un placement facile. Il sera assigné à chacun un quartier qui ne sera exploité que par la personne à laquelle le directeur-correspondant l'aura accordé. Ils auront de bonnes remises, ou des appointements fixes s'ils veulent s'assujétir à un minimum d'affaires. Inutile de se présenter dans le cas où on n'aurait pas l'aptitude et l'activité nécessaires.

S'adresser au concierge, rue du Garet, n^o 3. (1314)

PLUS DE DOULEURS !!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur: 25 centimes et au-dessus. (3460)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue dola Poulailleuse, 19.